

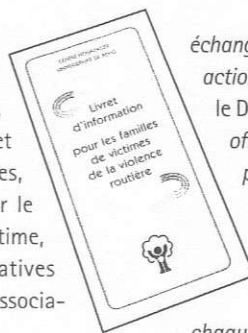
CHARTRE D'ACCUEIL des familles de victimes de violences routières

Sous le ministère de M. Jean-François Mattei, l'ensemble des établissements de santé a été invité à s'engager, par la signature d'une charte, sur l'accueil des familles des victimes d'accidents de la route. Le CHU de Reims au travers de ses services concernés c'est à dire le SAMU, les urgences et la réanimation, a officialisé les actions déjà effectuées auprès de ces familles et les a complété pour tenir son engagement à la charte. Explications par le Dr Buffet, Chef de service du SAMU.

Dans le but de mieux prendre en compte l'accueil des familles de victimes de violences routières au sein des établissements de santé, une charte a été proposée lors du Comité interministériel de la sécurité routière fin 2002. Elaborée avec l'ensemble des partenaires du monde de la santé, ainsi que les associations de victimes d'accidents de la route, cette charte a pour objectif de :

- >> prévoir, au sein des structures de soins, un lieu d'accueil spécifique aux familles de victimes,
- >> assurer une formation des personnels soignants et non soignants à cet accueil,
- >> assurer l'information des familles des victimes plongées dans le coma sur le suivi post-

traumatique, et délivrer tous renseignements indispensables quant aux suites médico-sociales, >> élaborer et diffuser un livret d'information pour ces familles, donnant des précisions utiles sur le service qui prend en charge la victime, sur les démarches administratives indispensables à réaliser et les associations pouvant aider ces familles.



échanger sur les pratiques de chacun, car des actions existaient déjà dans ce sens», explique le Dr Buffet. «Leur recensement a permis de les officialiser et de les étendre à tous, comme pour le lieu spécifique dédié à l'accueil des familles des victimes qui n'existait pas partout. Depuis septembre 2004, le livret d'information réalisé par l'imprimerie du CHU est personnalisé à chaque service et distribué à chaque famille de victimes d'accidents de la route accueillie. Des efforts sont peut être encore à effectuer sur la formation des personnels selon des besoins qu'il serait nécessaire d'identifier.»

>> L'ENGAGEMENT DU CHU

«Les services concernés se sont réunis en 2004 pour

RÉSEAU DE SOINS VILLE-HÔPITAL

Une convention signée entre le CHU de Reims et les réseaux ADDICA-CARÉDIAB

Les réseaux de soins sont un nouveau mode d'organisation entre professionnels de santé de tous horizons qui permet une meilleure coordination des prises en charge.

Les réseaux ADDICA et CARÉDIAB, présidés respectivement par le Dr Depinoy et le Dr Lukas ont comme philosophie générale l'enrichissement des pratiques de chacun et d'assurer un "maillage plus dense" afin d'intégrer les particularités des patients rencontrés.

ADDICA et CARÉDIAB s'appliquent à développer dans un bassin géographique donné un travail de partenariat entre les professionnels de santé impliqués dans l'accompagnement des personnes souffrant de diabète pour CARÉDIAB et de conduites addictives et/ou en situation de précarité pour ADDICA.

En aucun cas ces réseaux de santé ne se substituent aux organisations existantes, mais leur proposent

de mutualiser leurs efforts dans le cadre des actions financées, leur permettant de "s'ouvrir vers la ville" et de consacrer leurs efforts sur des actions plus spécifiques. Les principaux outils de ces deux réseaux sont des modules de formation/coordination pluri-professionnels et un système d'information mettant à disposition une Télé Expertise et le Dossier Patient Partagé. (sites Internet : www.addica.org et www.carediab.org). Le partage informatisé d'informations entre les dossiers hospitaliers et les dossiers du réseau pour les patients qui sont suivis conjointement est à l'œuvre et sera bientôt opérationnel.

ADDICA et CARÉDIAB sont des réseaux de santé financés par décision conjointe Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie/ARH dans le cadre de la dotation régionale pour le développement des réseaux de santé (DRDR).

En 2004, le CHU de Reims, qui a conscience de l'intérêt de s'ouvrir vers l'extérieur, a signé une convention avec ces deux réseaux, s'engageant ainsi à mutualiser les moyens et les énergies pour la prise en charge des patients. Pour les services volontaires, cet acte officiel se décline en convention opérationnelle, comme par exemple celles établies avec le Pr Caron pour la diabétologie, avec le Pr Bertin pour l'Unité Transversale d'Education du Patient, et avec le service HMS pour les problèmes de dépendance.

Contacts :

ADDICA - Marielle Delaplanque, Chef de projet
CARÉDIAB - Valérie Simon, Chef de projet
10, boulevard Barthou 51100 REIMS
Tél ADDICA : 03 26 82 88 84
Email : addica.reseau@wanadoo.fr
Tél CARÉDIAB : 03 26 82 88 85
Email : carediab.reseau@wanadoo.fr